

certain abus, parlèrent de ce qu'il y avait d'exagéré dans l'attaque, de l'inefficacité pratique des procès criminels en matière religieuse, du caractère compréhensif de l'Eglise anglicane qu'il faut respecter. Lord Kinnaird, au contraire, releva les charges contre les ritualistes, en les appuyant de quelques données positives. Ainsi, il établit une proportion entre le nombre d'églises où, en 1882, se rencontraient telles ou telles pratiques illégales et le nombre d'églises où les mêmes pratiques se rencontrent maintenant. La proportion est, pour les vêtements eucharistiques, de 336 à 2026 ; pour l'usage de l'encens, de 9 à 381 ; pour les cierges d'autel à la cène, de 581 à 4334. L'archevêque de Canterbury, à son tour, reconnaît qu'il y a eu des excès de la part des ritualistes, mais sans portée dogmatique, ni volonté d'aller à Rome. Il serait absurde, croit-il, de rejeter des gens dévoués ; mieux vaut-il faire appel aux moyens de persuasion qu'aux mesures violentes.

Lord Kinnaird et lord Kimberley ont maintenu la suprématie du pouvoir civil en matière religieuse, contre les évêques réclament le rétablissement des officialités diocésaines et les cours ecclésiastiques, seules compétentes en ces questions. Lord Halifax soutint cette thèse avec une chaleur d'éloquence et une hauteur de vues incomparables. En terminant, le noble lord a fait entrevoir le désastre qui pourrait résulter pour l'Eglise officielle d'une ingérence politique dans les questions débattues. Ce désastre serait un schisme.

Le même jour, à la Chambre des Communes, nulle allusion à la crise religieuse, dans le discours du trône inaugurant la session parlementaire. M. Samuel Smith, mécontent de ce silence, présente en ces termes un amendement à l'adresse de la reine : « Nous exprimons humblement à Votre Majesté notre regret de ce que, eu égard au mépris de la loi qui paraît en beaucoup d'endroits dans l'Eglise d'Angleterre, le discours du trône ne contienne aucune allusion à une question inquiétante pour beaucoup de sujets de Votre Majesté. »

Le député de Flintshire établissait sa proposition sur une série de dénonciations contre les évêques les plus compromis dans le mouvement ritualiste : celui d'Ely, qui place le Pape, les évêques et même les abbés avant la reine, dans une oraison de son formulaire ; celui de Truro, qui recommande le *Manuel des confesseurs* de l'abbé Gaume ; celui de Lincoln, qui enseigne la transsubstantiation et l'existence du purgatoire ; enfin ceux d'Oxford, de Winchester et de Bristol, suspects à des degrés divers. Le très intelligent et très libéral M. Balfour, lord de la Trésorerie, a combattu l'amendement. Tout en accordant, comme un protestant